



**PRÉFET  
DU TERRITOIRE  
DE BELFORT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 14/10/2022

### **CARBURANTS : DES MESURES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PRIORITAIRES**

En accord avec les gérants des stations, et pour assurer la continuité des services d'urgences, **un dispositif d'accès prioritaire dédié aux véhicules des services d'urgence, de transports sanitaires, des personnels soignants et d'aide à domicile, est mis en œuvre dans plusieurs stations-services répartis sur le Territoire de Belfort.**

### **Liste des stations services mettant en œuvre un dispositif d'accès prioritaire :**

**Accessibles dès le 14 octobre à compter de 14h00, sur présentation de la carte professionnelle :**

- **CORA Andelnans : 1 voie réservée - 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00**  
15 Rte de Montbéliard
- **Avia Delle : 1 voie réservée - 7h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30**  
62 Fbg de Belfort

### **Accessibles à compter de la semaine prochaine**

- Total Energies Menoncourt : 1 Rue de la Baume
- Super U Valdoie : 30 Rue de Turenne

Monsieur Raphaël Sodini, préfet du Territoire de Belfort, appelle au civisme, en particulier dans ces stations qui accueillent prioritairement des professionnels dont l'activité est indispensable à la prise en charge urgente ou sanitaire et à l'accompagnement des populations les plus fragiles.

Il est rappelé à chacun de ne pas procéder à des stockages préventifs qui ont pour seul effet d'accroître les tensions sur la disponibilité du carburant et de mettre en difficulté les professions prioritaires et les secteurs sous tension. [Consultez l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2022.](#)

## **Liste des services prioritaires**

Les personnels des services identifiés dans les rubriques 1 à 7 peuvent accéder aux stations-services pour ravitailler leur véhicule personnel en présentant une attestation de l'employeur justifiant de la mission de continuité de service minimum, accompagnée de la carte grise du véhicule (même nom).

La numérotation n'indique aucune hiérarchie entre ces priorités. Elle permet simplement de quantifier le nombre de secteurs prioritaires.

<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Moyens de contrôle</b>
<b>1*</b>	SIS	Véhicules
<b>2*</b>	Gendarmerie	Véhicules
<b>3*</b>	Police / déminage	Véhicules
<b>4*</b>	SAMU /SMUR	Uniformes et véhicules de service sérigraphiés
<b>5*</b>	Administration pénitentiaire	Uniformes et véhicules de service sérigraphiés
<b>6*</b>	Préfecture et sous-préfectures	Véhicules de service avec cartes grises Préfecture et carte agent
<b>7*</b>	Etablissement français du sang (EFS)	Carte grise
<b>8</b>	Laboratoire d'analyse, de biologie médicale, de contrôle sanitaires et environnementaux	Carte grise
<b>9</b>	Transport d'organes et de produits de santé	Véhicules sérigraphiés
<b>10</b>	Transports de fonds	Uniformes et véhicules sérigraphiés
<b>11</b>	Transports en commun	Véhicules
<b>12</b>	Services d'aide et de soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées	Véhicules sérigraphiés et/ou cartes professionnelles et/ou justificatifs
<b>13</b>	Centres hospitaliers, cliniques, établissements médico-sociaux	Attestations de l'employeur justifiant de la nécessité de service
<b>14</b>	Hospitalisation à domicile (HAD) et services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	Véhicules sérigraphiés
<b>15</b>	Grossistes répartiteurs de médicaments	Véhicules sérigraphiés
<b>16</b>	Transports sanitaires (ambulances et VSL)	Véhicules sérigraphiés ou disposant du macaron
<b>17</b>	Transports de produits pharmaceutiques	Véhicules sérigraphiés et/ou cartes professionnelles et/ou justificatifs
<b>18</b>	Air liquide (oxygène) et les dispensateurs d'oxygène à domicile	Véhicules spécialisés
<b>19</b>	Les maires	Véhicules avec macarons
<b>20</b>	Services des routes (DIR Est, Conseil départemental, SANEF, APRR, CEA, EMS)	Véhicules de service sérigraphiés

N°	Désignation	Moyens de contrôle
21	Véhicules de service de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics	Véhicules de service avec cartes grises et carte agents
22	Véhicules de l'aviation civile, du contrôle aérien et de sécurité des aéroports	Véhicules de service avec cartes grises et cartes agents
23	Véhicules de service des établissements de soins et médicaux-sociaux	Véhicules sérigraphiés
24	Professionnels de santé libéraux : médecins, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, pharmaciens et chirurgiens-dentistes	Sur présentation de leur carte professionnelle
25	Services de dialyse	Véhicules sérigraphiés
26	Associations agréées de sécurité civile	Véhicules sérigraphiés
27	Taxis conventionnés CPAM	Macaron CPAM
28	Taxis effectuant un transport médico-social	Attestation de l'établissement sanitaire et médico-social
29	Véhicules de transports de gaz de pétroles liquéfiés en vrac et en bouteilles	Véhicules spécialisés
30	Véhicules d'enlèvement des ordures ménagères et d'équarrissage	Véhicules spécialisés
31	Véhicules des équipes d'intervention des sociétés RTE, ENEDIS, GRDF, opérateurs de téléphonie, TDF, La Poste et messageries express	Véhicules sérigraphiés
32	Véhicules des services de distribution d'eau de consommation humaine (AEP) et d'assainissement	Véhicules sérigraphiés
33	Journalistes, agents de presse et distributeurs	Carte de presse ou véhicule sérigraphié d'entreprises de presse
34	Pompes funèbres	Véhicules spécialisés
35	Services de fourrières automobile et services de dépannages	Véhicules spécialisés
36	Véhicules des cuisines centrales, de transports de denrées périssables et portage d'alimentation	Véhicules spécialisés

# CARBURANTS

Des accès  
prioritaires  
pour garantir  
la continuité  
des services  
d'urgence

